Le bavard

Novembre 2026

au cœur de la nature

Municipalité
Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : (819) 268-2833
Télécopie : (819) 268-2883
Courriel : municipalitestedouard@sogetel.net
Site web : st-edouard-de-maskinonge.ca
Facebook : Municipalité St-Édouard de Maskinongé

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0
Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883
Courriel: municipalitestedouard@sogetel.net

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 3 novembre 2026, le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé a adopté le premier projet de Règlement # 2026-285, « Règlement modifiant le règlement de zonage no 2012-186 et le règlement administratif et relatif aux permis et certificats no 2012-189 afin d'encadrer les capteurs solaires, les panneaux photovoltaïques et les installations solaires. »

2. **OBJET :** Le présent projet de règlement vise *à permettre et à encadrer l'installation de panneaux solaires sur les toitures, les murs et au sol, en établissant des normes d'implantation et des conditions à respecter.*

3. Une assemblée publique sur ledit Projet de règlement aura lieu le :

1er décembre 2026 à 19h15
à la salle du Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé située au
3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé

Au cours de cette assemblée, le Conseil municipal expliquera le Projet de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur le Projet de règlement, lequel comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. En résumé, le Projet de règlement prévoit :

   - D'autoriser et d'encadrer l'installation de panneaux solaires sur les toitures, les murs et au sol.
   - De fixer des normes concernant leur emplacement, leur hauteur, les distances à respecter et la superficie des installations.
   - De préciser que les installations solaires doivent être accessoires à un usage principal autorisé.
   - De préciser que le propriétaire est responsable de s'assurer que la structure de bâtiment peut supporter les panneaux, et que les ancrages sont sécuritaires.
   - De préciser les documents à fournir lors d'une demande de permis.
   - De remplacer les dispositions actuelles concernant les capteurs solaires par des règles plus claires.

Ces nouvelles dispositions visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

5. Le premier projet de règlement no.2026-285 peut être consulté au bureau de la municipalité, au 3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé entre 9h00 et 12h00 et entre 13h00 et 16h00 du lundi au jeudi.

DONNÉ À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ, CE 16 NOVEMBRE 2026.

Chantal Hamelin

Chantal Hamelin, DMA
Directrice générale & greffière-trésorière

MOT DE LA MAIRESSE

HALLOWEEN

Le 31 octobre dernier, nous avons vu défiler plus d'une cinquantaine d'enfants déguisés. La Municipalité avait décidé de donner des friandises à ceux-ci. En même temps, il y avait un tirage de prix de participation. Le tirage a été fait à la séance du Conseil le 3 novembre dernier est les gagnants sont : *Malik Martel, Olivia Thibodeau et Malick Savard*. Merci à tous pour votre participation! Merci à Michel Lambert et à Annie Arsenault pour l'organisation de cette belle fête!

Notre Bibliothèque brille au Gala des bibliothèques publiques du Québec !



PRIX RELÈVE (Population : moins de 5 000)
Chantal Seillier
Bibliothèque Hélène Robert
Saint-Édouard-de-Maskinongé
Réseau BIBLIO Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie

Chantal, bénévolement, a pris l'initiative de proposer à la Municipalité le projet de chercher des subventions, afin de revitaliser la Bibliothèque. Sa détermination inébranlable, alliée à une ingéniosité rare et à de remarquables talents manuels, a fini par convaincre les décideuses et décideurs. Aujourd'hui, le résultat est là : la communauté profite d'une Bibliothèque moderne, lumineuse et résolument accueillante. Félicitations pour ce prix Chantal, il est parfaitement mérité!

- **La Bibliothèque Hélène Robert a été finaliste pour le prix Gérard-Desrosiers – Aménagement.**



L'amélioration de la Bibliothèque municipale repose sur une accessibilité accrue et une expérience de visite entièrement repensée. La nouvelle disposition favorise une circulation fluide, une meilleure visibilité et un confort accru pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les collections, désormais organisées par thématiques plutôt que par formats, facilitent la recherche et encouragent la découverte, tandis que la réduction de la hauteur du mobilier libère l'espace, laisse entrer la lumière et crée une ambiance plus ouverte et accueillante. Parallèlement, la Bibliothèque renforce son rôle de lieu de vie et de rencontre grâce à un coin café convivial qui stimule les échanges et contribue à briser l'isolement social. Les espaces modernisés, incluant une murale inspirante, un aménagement ludique pour les enfants et un espace numérique avec Wi-Fi gratuit, offrent un environnement chaleureux, fonctionnel et attrayant, propice à la lecture, à la créativité et au partage. Chapeau à toute l'équipe de bénévoles, aux employés et à la Municipalité qui ont mis la main à la pâte pour cette métamorphose. C'est le genre de projet qui fait rayonner toute une petite collectivité.

Bienvenu à vous tous citoyennes et citoyens ! **Et c'est un service gratuit!**

Johanne Champagne, mairesse

Venez rencontrer le Père Noël



Les membres du Conseil municipal vous invitent à venir célébrer la fête de Noël, le **samedi 5 décembre 2026 dès 13h30** à la salle communautaire située au 3851, rue Notre-Dame.

Pour les enfants résidants à Saint-Édouard-de-Maskinongé de 0 à 12 ans

Sur place :

- Spectacle « L'Étoile de Noël »
- Remise de cadeaux par le Père Noël
- Breuvage et collation

Procédure pour l'achat des cadeaux des enfants de 0 à 12 ans :

Pour tous les parents souhaitant que leurs enfants reçoivent un cadeau de la part du Père Noël la journée du 5 décembre prochain, nous demandons une confirmation ainsi que de préciser le plus possible les intérêts des enfants (exemple : Pat Patrouille, Harry Potter, livre de lecture (précisez quel genre ou le titre du livre), bricolage, etc.)

✂- - - -

MESSAGES DE VOTRE MUNICIPALITÉ



STATIONNEMENT DE NUIT :

La Sûreté du Québec de la MRC de Maskinongé tient à rappeler à la population qu'il est **interdit de stationner un véhicule** routier sur un chemin public, entre 23h et 7h, du 15 novembre au 1er avril inclusivement. **Une amende de 30.00 $** sera donnée aux propriétaires des véhicules fautifs. Cette réglementation permet de faciliter le déneigement des chemins publics.



BACS (ordures, recyclage, composte)

L'entrepreneur en déneigement doit faire son travail d'enlever la neige de la rue. Alors, vous devez **enlever les obstacles qui sont trop près de la route.** Les bacs doivent être déposés sur le bord du chemin au plus tôt la veille de la collecte après 19 heures et les retirer au plus tard à la fin de la journée, afin d'éviter une infraction et être passible d'une amende (règlement #2022-251). **Les bacs ne doivent pas demeurer sur le bord de la rue en dehors de la journée de collecte.**

DÉNEIGEMENT DES RUES ET CHEMINS MUNICIPAUX :

L'hiver est à nos portes et nous apporte de belles bordées de neige. À cet effet, nous vous informons que *l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales* prévoit clairement que **« Toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus ».**

Dans les secteurs qui nécessitent, pour un motif de sécurité, l'épandage d'abrasifs, le soufflage de la neige laissant des traces sur les terrains contigus et, en conséquence, imposent une charge aux contribuables concernés pour ramasser l'accumulation d'abrasifs transportés par le soufflage de neige. De plus, n'oubliez pas de protéger vos petits arbustes, haies de cèdres ou autres contre la neige projetée sur votre terrain. Nous faisons tout notre possible pour éviter ces désagréments, mais vous comprendrez que la priorité va d'abord et avant tout à la sécurité.



Au *chapitre VI, articles 498 et 507 du Code de la sécurité routière,* il est précisé que **: Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public**, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin. Quiconque contrevient à l'un des articles, commet une infraction et est passible d'une amende de 60 $ à 100 $. **CECI EST VALIDE POUR LA NEIGE QUE LES CITOYENS REJETTENT DANS LA RUE.**

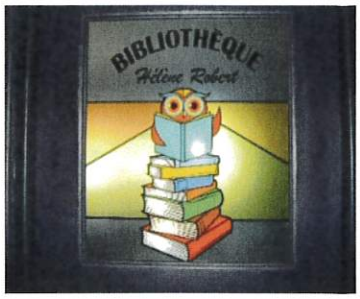
BRIS OU UN GEL D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE :

La municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé ne sera pas tenue de faire les correctifs nécessaires si les dommages sont situés sur la propriété du citoyen. Les citoyens sont responsables de l'entretien et de la réparation de leur conduite d'eau, de l'intérieur de leur propriété jusqu'au robinet de branchement (boîte de service ou bonhomme à eau). La municipalité est quant à elle responsable de la conduite de desserte se situant entre le robinet de branchement et la conduite principale.

Pour ce qui est de la conduite d'égout, le propriétaire est entièrement responsable de son entretien, de la connexion à la conduite de la rue, jusqu'à l'intérieur de son immeuble. De plus, il est interdit de jeter quoi que ce soit dans les toilettes sauf du papier hygiénique, afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau et d'éviter les refoulements d'égout coûteux.

Il est important de rappeler **que seul un employé de la municipalité peut procéder à la fermeture et à l'ouverture du robinet de branchement d'une conduite d'eau potable (selon la grille de tarifs).** Pour vos travaux de plomberie, il est fortement recommandé d'aviser la municipalité quelques jours en avance si un robinet de service doit être fermé, et ce afin de vous éviter des coûts.

MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE HÉLÈNE-ROBERT



Pendant la période des fêtes, la bibliothèque sera **fermée les mardis 22 et 29 décembre 2026.**
Nous serons **de retour le mardi 5 janvier 2027 en soirée de 19 h à 21 h.**

« Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'humanité. » **- Julien Green**



Alors, venez faire un tour chez nous. Des rêves de toutes sortes vous attendent sur les rayons de notre bibliothèque. Un livre peut vous mener aux quatre coins du monde, vous propulser dans l'espace, vous plonger au cœur des océans… ou encore vous emmener à l'intérieur de votre être plein de mystères.

Et c'est un service gratuit!



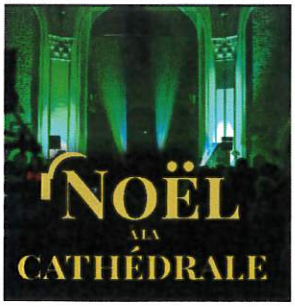
---

fadoq

- **Samedi 28 novembre, Soirée de danse avec Michel Lefevbre à 19h30.**
  Le coût est de 10$ et vous apportez vos consommations.

- **Vendredi 4 décembre, Souper de Noël (repas traditionnel) au coût de 30$.**
  Musique avec Denis Paquin.
  Vous apportez vos consommations.
  Réservation avant le 27 novembre.





- **Dimanche 13 décembre, Chorale de Noël à la Cathédrale de Nicolet.**
  Brunch au buffet des continents et le coût est de 85$ avec
  Transport en autocar départ à Saint-Édouard-de-Maskinongé à 10h00.
  Réservation avant le 28 novembre.

- ***Pour information ou réservation : Bernard Clément au 450-753-0989***

LE NOËL DU CŒUR EST UNE ŒUVRE DE CHEZ NOUS

POUR LES GENS DE CHEZ NOUS.

Comme chaque année, le Noël du Cœur est présent pour aider les gens qui ont besoin d'aide pour passer un beau Noël.

Le 13 novembre 2026, une activité **« Souper / Bingo »** sera organisée en collaboration avec la FADOQ St-Édouard. Le coût du souper est 20$ par personne et le Bingo est de 10$. Tous les profits seront versés à l'Association du Noël du Cœur de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

De plus, une collecte de fonds se fera sous forme de contact téléphonique aux citoyens. Vous pouvez également me joindre au (819) 268-5143 pour faire un don.

- **Le téléthon du Noël du Cœur aura lieu le 27 novembre 2026 dès 17h**, télédiffusé sur la chaîne Radio-Canada Mauricie-Centre du Québec, où il sera possible de faire votre contribution lors de cet événement.
- Vous pouvez aussi faire un don dans l'une ou l'autre des **Banques du Noël du Cœur** qui seront déposées aux points de services dans la municipalité principalement :

  → Bureau municipal au 3851, rue Notre-Dame

  → Salon Coiffure Émeraude au 3301, Rang des Chutes

  → Hôtel de Ville au Marché de Noël les 7 et 8 novembre 2026



Il nous fera plaisir de recueillir vos dons en tout temps, et ce jusqu'au 30 novembre 2026.

Donnez généreusement!

Tous les dons amassés seront redistribués aux personnes dans le besoin de notre localité.

Pour se procurer un formulaire dans le but de recevoir un panier de Noël, veuillez vous présenter au bureau municipal (Hôtel de Ville) ou communiquer avec moi au (819) 268-5143.

♥ **Les formulaires doivent être retournés au plus tard le 1er décembre 2026.**

Toutes les demandes seront traitées dans la plus grande confidentialité.

Mme Francine Coutu, responsable (819) 268-5143

MERCI À NOS PRÉCIEUX COMMANDITAIRES!

Le Club Opti Jeunesse de Saint-Didace tient à exprimer sa plus sincère gratitude envers les généreux commanditaires qui ont contribué au succès de son initiative en faveur de la jeunesse.

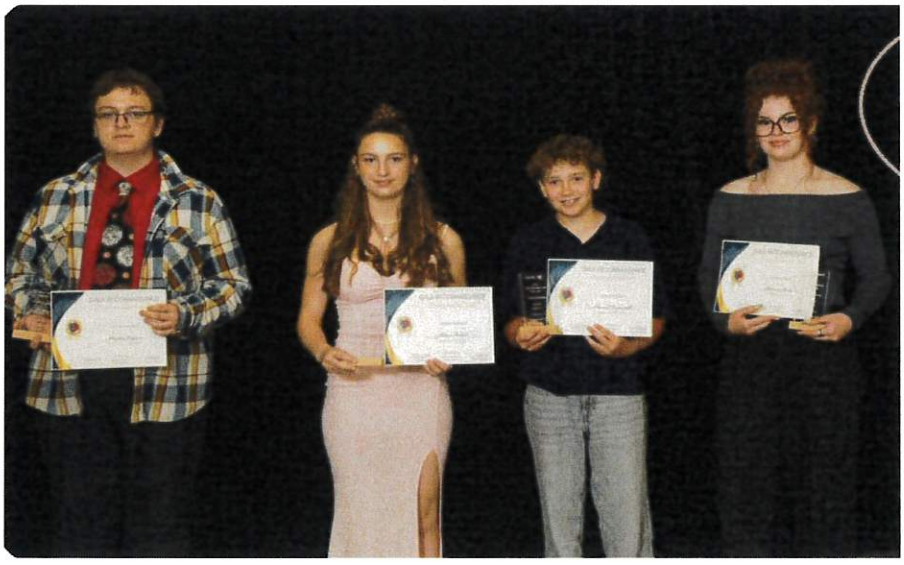
Grâce à la précieuse contribution de Ferme Serge Morin inc., Salon de coiffure Émeraude, Casaubon & Frères inc., Les Entreprises Caso et Transport Noël Thibodeau, nous avons eu le bonheur de remettre des bourses à trois jeunes étudiants de Saint-Édouard-de-Maskinongé lors du Gala de l'excellence.

Ces bourses permettent de souligner les efforts, la persévérance et la réussite scolaire de ces jeunes. Au-delà du soutien financier, elles représentent un encouragement à poursuivre leurs études, à croire en leur potentiel et à réaliser leurs ambitions.

Votre générosité témoigne de l'importance que vous accordez à la jeunesse et à l'avenir de votre communauté. C'est grâce à l'engagement de gens et d'entreprises comme vous que nous pouvons faire une différence concrète dans le parcours de nos jeunes.

Au nom du Club Opti Jeunesse de Saint-Didace, un immense merci à tous nos commanditaires pour votre générosité, votre confiance et votre soutien envers la réussite de notre jeunesse!

Guy Desjarlais
Président 2025-2026
Club Opti Jeunesse de Saint-Didace



Nicola-Gabriel Villemaire Toupin, Alexia Hubert, Eden Alarie

et un autre jeune étudiant dont le nom ne nous a pas été transmis

SOGETEL Mobilité

AVIS PUBLIC

PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE SOGETEL MOBILITÉ
MAU06_01 St-Edouard-de-Maskinongé

Sogetel propose la construction d'une tour de type autoportante de 76 mètres de hauteur, et de certains équipements accessoires comprenant un abri d'équipement mesurant approximativement 2,5 m x 2,5 m, lesquels seront localisés à la base de la tour. Le périmètre du site sera sécurisé par une clôture limitant l'accès au public.

Aucune autre tour ou structure utilisable se trouve à l'intérieur de la zone visée par ce projet. Dans le cadre du processus de consultation publique établie par Innovation Sciences et Développement économique Canada et du cadre réglementaire de Sogetel en vertu de la Loi sur la radiocommunication.

Sogetel invite le public à transmettre ses commentaires sur l'emplacement proposé.

Cette tour est conforme à l'ensemble des directives d'Innovation Sciences et Développement économique Canada tel que contenues dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03, 6e édition.

- **EMPLACEMENT DE LA TOUR:** La tour sera située sur un terrain privé, à environ 230 mètres à l'est du 3e rang du Grand-Portage à Saint-Edouard-de-Maskinongé.
- **COORDONNÉES:** Latitude 46.336791° nord, Longitude: -73.147078° ouest
- **DESCRIPTION LÉGALE:** Lot 5 127 901

TOUTE PERSONNE PEUT soumettre des commentaires relativement à ce projet avant le 20 décembre 2026.

CONTACT CHEZ SOGETEL:

MAU06_01 St-Edouard-de-Maskinongé
Robert Minotti
Agent de Sogetel
Courriel: Sogetel_MAU06_01@cpc-consultation.ca

NOTE: Veuillez svp indiquer ce numéro de référence dans vos communications: MAU06_01

SOGETEL Mobilité

PUBLIC NOTICE
PROPOSED TELECOMMUNICATION TOWER
MAU06_01 St-Edouard-de-Maskinongé

Sogetel proposes the construction of a new 76-meter-high self-support tower, along with some accessory equipment including an equipment shelter measuring approximately 2.5 m x 2.5 m, which will be located at the base of the tower. The site perimeter will be secured by a fence limiting public access.

There is no other usable tower or structure within the area targeted by this project. As part of the public consultation process established by Innovation, Science and Economic Development Canada and Sogetel's regulatory framework under the Radiocommunication Act.

Sogetel invites the public to submit their comments on the proposed location.

This tower complies with all the guidelines of Innovation, Science and Economic Development Canada as contained in the CPC-2-0-03 procedure circular, 6th edition.

- **TOWER LOCATION:** The tower will be located on a private property, approximately 230 meters East of 3e rang du Grand-Portage in Saint-Edouard-de-Maskinongé.
-
- .
- **COORDINATES:** Latitude 46.336791° N. Longitude: -73.147078° W.
- **LEGAL:** Lot 5 127 901

ANY PERSON MAY comment by the end of day on December 20th, 2026, with respect to this matter.

SOGETEL CONTACT:

MAU06_01E1 St-Edouard-de-Maskinongé
Robert Minotti
Sogetel Agent
Email: Sogetel_MAU06_01@cpc-consultation.ca

NOTE: Please indicate this reference number in your communications: MAU06_01



LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - DISTRICT OUEST

CONSULTATION CITOYENNE

L'INTÉRÊT DES CITOYENS AU COEUR DE NOS ACTIONS.

Partagez-nous vos préoccupations en sécurité publique.

Balayer le code QR à l'aide de votre téléphone intelligent pour répondre au sondage ou utilisez le lien suivant: https://forms.office.com/r/Kxbi7L1QVu.

AVEC VOUS POUR VOUS

Transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé

Pour vous déplacer à coût abordable sur le territoire de la MRC de Maskinongé et aux alentours.

- **Express Vert** : autobus sans réservation vers Trois-Rivières du lundi au vendredi. L'arrêt est situé derrière le bureau municipal au 3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé (côté rue St-Charles).

- **Taxis collectifs et partagés :** Transport sur réservation. L'offre varie selon la disponibilité des véhicules.

CTCAM
TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS
MRC de Maskinongé

Contact
Téléphone : 819.840.0603
Site web: www.ctcmaskinonge.org
Courriel: info@ctcmaskinonge.org
Facebook : www.facebook.com/@ctcm1

L'Héritage
CENTRE DES FEMMES

Être féministe en 2026

Conférence Kim Lévesque Lizotte



Jeudi 3 décembre
19h00
St-Paulin
GRATUIT

Elle nous offre une analyse incisive des défis contemporains du féminisme à l'ère numérique. Elle explore comment les femmes naviguent entre les avancées législatives récentes et la montée d'une contre-culture antiféministe alimentée par les réseaux sociaux.
À travers une perspective intersectionnelle, elle examine les nouvelles formes d'inégalités qui émergent dans les espaces numériques et leur impact sur la vie quotidienne des femmes. Cette conférence propose une réflexion critique sur l'évolution du mouvement féministe face aux transformations technologiques et sociales de notre époque.

Réservez votre place dès maintenant !
Centre des femmes l'Héritage
Téléphone : 819 228-8421

Ouvert à TOUS !

ENERCYCLE — NOVEMBRE 2026

BAC À NOUVELLES

La collecte du bac brun passera aux deux semaines dès la mi-novembre

Pour la saison hivernale, la collecte des **matières recyclables et compostables** se fera en même temps, soit **toutes les deux semaines**. Roulez, votre bac bleu et votre bac brun au chemin, selon votre calendrier de collectes.



Calendrier de collectes au *enercycle.ca/bacbrun*

Les écocentres en mode hivernal

Jusqu'au 1er avril prochain, nos six écocentres régionaux vous acceuilleront, du **mardi au samedi, de 8 h 30 à 16 h.**

Durant cette période, seules l'huile, la peinture et les batteries de voiture sont acceptées dans la catégorie des résidus domestiques dangereux. Au besoin, notez qu'ils sont acceptés toute l'année, aux écocentres de Shawinigan et de Trois-Rivières (*secteurs est et ouest*).

Les résidus domestiques dangereux (RDD), c'est quoi ?

Pour vous aider à les différencier, repérez ces pictogrammes sur vos contenants :



Ces produits sont inflammables, explosifs, toxiques ou corrosifs, par exemple les piles, batteries, aérosols, ampoules, bonbonnes de propanes, etc.

Grâce à votre geste, ces produits seront traités de façon sécuritaire.

À VENIR EN DÉCEMBRE :

- Un Temps des Fêtes sans «bébelles»
- Calendrier de collectes 2027

Être écoresponsable... Y'a rien là !

Au «Vendredi fou» on a souvent envie de dépenser beaucoup plus qu'on en a besoin.

Certains voudront remplacer leur vieux téléviseur même s'il fonctionne toujours bien, alors que d'autres souhaiteront faire le tour des magasins sans savoir quoi acheter et cèderont à une offre dites «imbattable».

Ce mois-ci, on vous propose de vous questionner sur vos habitudes et d'en connaître davantage sur votre profil de consommateur.

Faite le test « **Quel type de consommateur êtes-vous ?»** via le *enercycle.ca/yarienla,* pour comprendre quelles sont vos motivations quand vient le temps de faire vos achats.

Réalisons que le meilleur rabais, est celui qui ne coûte rien !



PLUS D'INFORMATIONS :

/Enercycle1

enercycle.ca

CALENDRIER ANNUEL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL 2026

Réf. : articles 148 et 148.0.1 du Code municipal

Mardi 13 janvier	Mardi 7 juillet
Mardi 3 février	Mardi 4 août
Mardi 3 mars	Mardi 1 septembre
Mardi 7 avril	Mardi 6 octobre
Mardi 5 mai	Mardi 3 novembre
Mardi 2 juin	**Mardi 1 décembre**

- ***Toutes les assemblées ont lieu à compter de 19h30.***

Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Conseil Municipal pour 2025-2029

Mairesse : Mme Johanne Champagne 819-268-2833 Poste : 2525

Siège # 1 M. Michel Lambert	819-268-9232	Loisirs, Culture & Environnement
Siège # 2 M. Gaétan Petit	819-268-6663	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 3 M. Stéphan Tellier (Maire suppléant)	450-898-7673	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 4 M. Stéphane Boivin	819-609-8786	Travaux publics, Urbanisme & Sécurité publique
Siège # 5 Mme Isabelle Jeffrey	450-820-2115	Loisirs, Culture & Environnement
Siège # 6 M. René Paquin	819-691-5251	Loisirs, Culture & Environnement

MESSAGE IMPORTANT :

*À toutes personnes ou tous organismes qui désirent faire publier un article dans « **LE BAVARD** ». Vous devrez, faire parvenir celui-ci **avant le 10 du mois**. Merci de votre compréhension et de votre bonne collaboration! Adresse courriel : municipalitestedouard@sogetel.net*

→ Horaire de vaccination

Lieu	**St-Paulin (hôte)** **Ste-Angèle de Prémont, St-Édouard de Maskinongé, St-Barnabé (villes invitées)**
Local	**Centre Multiservice Réal-U-Guimond - Grande Salle**
Date	**7 décembre 2026**
Heure	**9h00-15h00**
Vaccins offerts	**Covid, Influenza, VRS (selon admissibilité et disponibilité)**